REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2021

Par suite d'une convocation en date du 21/05/2021, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de M. DISY Denis, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 03 et procède à l'appel nominal. Il a dénombré 13 conseillers présents et deux absents excusés.

Nombres de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 21/05/2021
Date d'affichage : 24/05/2021

Présent(s) : MMes : BADRE Laure, BOUDRIQUE Marie, COLLARD Aurélie, DAVIN Nathalie, LITRA Svetlana, QUENTIN Valérie.
MM : AZARD Eric, BERTOUT Pascal, CHAINEUX Arnaud, DEJARDIN Jean Michel, DISY Denis, MONTEBRAN Claude, MORETTE Adrien.

Excusé(s) : Mme VIOLET Sandra et M. DROUVIN Philippe (procuration à Mme BOUDRIQUE Marie).

La condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée est donc remplie. Mme DAVIN Nathalie est désignée à l'unanimité en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la précédente séance, ce qui est fait à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte l'ajout d'un point non prévu à l'ordre du jour, à savoir la vente de l'ancien cinéma situé 135 rue de l'Espérance. A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cet ajout.

SOMMAIRE

SERVICES TECHNIQUES - Création d'un emploi non permanent d'une durée de 4 mois
Convention de déneigement
ARDUINNA : Demande de subvention exceptionnelle
Vente de l'ancien cinéma rue de l'Espérance

SERVICES TECHNIQUES - Création d'un emploi non permanent d'une durée de 4 mois

réf : 2021_042

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité (saison des tontes et débroussaillage), **le Conseil Municipal décide :**

- la création d'un emploi non permanent d'une durée de 4 mois (du 1er juin au 30 septembre 2021), de 35/35ème, rémunéré à l'indice brut 437 (Indice majoré : 385) du grade d'agent de maîtrise ;

- l'embauche de Monsieur Gontrand GREGOIRE sur l'emploi correspondant,

- de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de déneigement

réf : 2021_043

Pour la saison hivernale 2021/2023, le Maire propose de renouveler le contrat de déneigement avec l'entreprise SAS MANQUILLET Sébastien, située à LES HAUTES RIVIERES, dans des conditions tarifaires similaires à celles pratiquées de 2018 à 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition et de l'autoriser à signer la convention triannuelle de déneigement, pour la saison 2021/2023 à intervenir.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

ARDUINNA : Demande de subvention exceptionnelle

réf : 2021_044

Par courrier du 26 avril dernier, le Président de l'association ARDUINNA a sollicité une subvention exceptionnelle, pour l'organisation, dans la Vallée de la Semoy, de l'opération "Une Rose, un Espoir", destinée à offrir aux hôpitaux ardennais des matériels et des soutiens logistiques non pourvus.

Cette action est traditionnellement menée de façon bénévole par l'ensemble des motards adhérents du club et la subvention demandée servirait uniquement à couvrir une partie des frais inhérents à l'opération (achat de roses, d'emballages, etc.).

Pour rappel, la dernière action, menée en 2019, a permis la distribution de 2 187 roses et récolté, selon les estimations, pour la Vallée de la Semoy, environ 7 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association ARDUINNA une subvention exceptionnelle de 250 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire explique que cette décision traduit la volonté de la Commune de faire revenir cette manifestation sur son territoire.

Vente de l'ancien cinéma rue de l'Espérance

réf : 2021_045

La Commune a souhaité vendre l'ancien cinéma, situé 135 rue de l'Espérance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions qu'il a reçues à ce sujet.

La première proposition consistait en une location du local aux fins d'y réaliser une brocante ; la deuxième consiste en l'achat immédiat du local en vue d'une mise à nu et d'y réaliser un projet à vocation économique.

Après discussion, le Conseil Municipal a opté pour la seconde proposition.

En conséquence, **le Conseil Municipal décide de vendre à la SCI DU MOULIN, dont le siège est domicilié Moulin de la Rayère, 08800 LES HAUTES RIVIERES, l'ancien cinéma, situé 135 rue de l'Espérance, sur la parcelle cadastrée n° AN 18, d'une surface de 537 m², au prix de 20 000 €.**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Communications diverses :

- **Information sur le projet de réfection du pont de Sorendal**

Monsieur le Maire explique que nous n'avons à ce jour pas reçu de réponse du Secrétaire Général de la Préfecture. En tout état de cause, il n'y aura vraisemblablement pas d'aboutissement en 2021 comme c'est parti, sachant que VPA n'a pas bougé à ce sujet. Monsieur le Maire explique que la situation est particulière puisqu'on nous demande de réfléchir sur un projet de territoire alors même qu'il faut y mettre des moyens qui, actuellement, font défaut. En outre, est évoqué un avenir à l'horizon 2030 tandis qu'il y a déjà de grosses incertitudes budgétaires pour cette année et les suivantes.

- **Information sur la présentation du diagnostic du projet de territoire VPA**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un document intéressant en termes d'état des lieux (situation économique, taux de chômage, insertion des jeunes, offre commerciale, zones d'activités, friches, potentiel financier, cadre de vie et mobilités, indice de fragilité sociale, services, offre de santé, etc.).,

Pour des raisons démographiques et économiques, il souhaiterait qu'on puisse rédiger un courrier aux entreprises afin de pouvoir connaître la provenance géographique de leurs employés.

- **Information sur l'évolution des démarches de vente du bâtiment ex-Cigogne**

La vente aux enchères a donné un unique acheteur, au prix de 55 000 €. Une visioconférence est prévue avec cet acheteur concernant son projet. Nous avons reçu d'autres acheteurs intéressés mais les projets en question et le prix demandé ne sont pas satisfaisants. Monsieur le Maire exprime être très ennuyé par cette vente, sachant que les travaux à réaliser en plus de l'acquisition représentent un montant minimum de 250 000 € qui font fuir les investisseurs.

- Création d'une passerelle sur le Farû

Monsieur le Maire rappelle que ce projet représente un coût de 69 355 € hors taxes et qu'il est subventionné à 30 % par l'Etat via la DETR et nous avons appris ce jour que la Région Grand Est allait apporter un concours financier de 26.55 %. Au total, ce projet est financé à hauteur de 63.55 % en comptant le FCTVA. Il est donc possible de lancer ces travaux cette année.

– **Projet de résidence séniors Route de Linchamps**

Le projet avance puisqu'une réunion a pu avoir lieu le 18 mai 2021 avec Ages et Vie et Espace Habitat, qui doivent se mettre d'accord sur les parcelles à acquérir, ce qui devrait déboucher sur une convention tripartite, sachant que la voirie restante sera rétrocédée à la Commune.

Mme BOUDRIQUE demande des précisions sur l'aménagement prévu. M. PEREZ précise qu'il y aura donc 2 "maisons" avec 8 chambres chacune (30 m x 25 m), ainsi qu'une pièce principale destinée à la prise de repas en commun des colocataires. Dans chaque "maison", sera construit un appartement de 70 m² pour la famille des 2 auxiliaires de vie responsables d'une maison, qui seront basées sur place. Ces personnes auront en effet la responsabilité des "maisons" mais aussi du management des équipes d'auxiliaires de vie (4 autres) qui effectueront des astreintes par roulement.

Monsieur le Maire précise que l'aboutissement du projet est prévisible en décembre 2022, sachant que 2 îlots de 8 appartements seront créés, avec 8 emplois locaux à la clé (y compris personnel d'entretien).

– **Cimetière**

Monsieur le Maire fait part de l'avancée du projet de renouvellement de concessions pour le cimetière. La stratégie consiste à attaquer les carrés où les personnes âgées et à mobilité réduite ont un accès plus facile. La procédure administrative et juridique concernant les concessions abandonnées sera mise en œuvre très prochainement tandis que, pour les travaux, un programme pluriannuel est prévu, avec une première tranche qui pourrait être financée en partie par l'Etat, au titre de la DETR 2022.

– **Projet Ecole Numérique**

Madame BOUDRIQUE explique que la subvention attendue est longue à venir du fait du nombre de projets à financer. La DSDEN est en effet obligé de demander des crédits supplémentaires au Ministère de tutelle et est dans l'attente de la réponse.

– **Achat d'une épareuse**

Mme BADRE considère qu'il serait de bon aloi d'effectuer l'achat d'une épareuse comme il semblait que cela était prévu afin que les Services Techniques puissent travailler avec un gain de temps.
M. BERTOUT assure que cela est prévu, mais pas cette année, l'achat de tondeuses et de débroussailleuses ayant été privilégié cette année.

- **Travaux menés par LOSANGE**

Il est demandé où en sont les travaux réalisés par LOSANGE. M. BERTOUT explique avoir relancé LOSANGE sur les travaux connexes mais il est dans l'attente d'informations. Il s'agit d'une affaire à suivre.

- **Voirie Place de Linchamps**

M. CHAINEUX rappelle le constat d'un problème de caniveaux montés à l'envers Place de Linchamps, dont il avait eu l'occasion de discuter avec l'ancien maire, notamment lors d'une réunion avec la Communauté de communes.
M. PEREZ indique qu'effectivement, il y a bien eu une réunion avec les services de la Communauté de communes, responsable de cette voirie, face à l'entreprise qui a réalisé les travaux. Renseignements seront demandés à la Communauté de communes sur ce qu'il en est, sachant que la liquidation judiciaire de l'entreprise en question a été prononcée le 20 juin 2019. Il y a effectivement des problèmes lors des orages.

- **Journée du Patrimoine**

Mme BADRE informe le Conseil que, lors de la Journée du Patrimoine, le Pays des Hautes-Rivières organisera une exposition à la Croix d'Enfer, avec visites guidées, afin de mettre en valeur le village.

- **Route départementale à Linchamps**

M. MORETTE demande si un marquage central est prévu sur la RD à Linchamps.
M. AZARD répond qu'apparemment, le Conseil départemental n'y voit aucun intérêt.
M. BERTOUT assure qu'il posera la question aux services du département, qu'il doit rencontrer prochainement.

- **Travaux Chapelle Ste Anne à Linchamps**

M. CHAINEUX informe qu'il a pu calculer la surface et le montant pour le remplacement des lambris (matériaux uniquement), qui est estimé à environ 3 200 €, sachant que les travaux pourraient être réalisés via un chantier de bénévoles.

- **Devenir de la Poste**

Monsieur le Maire avoue être encore très réservé quant aux décisions à prendre sur ce sujet, sachant que la Poste considère que son activité courrier n'est pas rentable. Elle propose de remplacer le bureau actuel par une agence postale communale, gérée par la Commune comme il a eu l'occasion, avec quelques membres du Conseil municipal, d'en visiter une à Villers-Semeuse.
Monsieur le Maire avait pensé résoudre le problème de l'accessibilité de la mairie de cette façon en installant l'accueil dans cette agence mais le Secrétaire général de la Préfecture lui a indiqué que ce n'était pas la solution à l'accessibilité des locaux de la mairie lors des conseils municipaux ou pour d'autres aspects.
Monsieur le Maire distingue en tous les cas un désengagement de plus en plus fort des services publics dans les territoires si l'on considère que la fermeture de la Trésorerie de Monthermé est programmée à la fin de l'année et que la Communauté de communes a dû acheter un bâtiment à Rocroi pour y concentrer les activités de la Trésorerie alors même que l'accessibilité pour tous à cette commune est loin d'être effective.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19:20